



DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Référence: DVE/n° 03 /2021

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L. 841-5 du code de l'éducation créé par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et plus particulièrement son article 12 ;

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;

Vu la délibération numérotée 5c adoptée par la CFVU du 29 avril 2019 relative à la mise en œuvre des appels à projets thématiques en faveur des initiatives étudiantes améliorant la qualité de vie des campus ;

DÉCIDE

Article 1:

La commission relative à l'examen des dossiers répondant aux appels à projets thématiques en faveur des initiatives étudiantes améliorant la qualité de vie des campus est constituée comme suit :

Présidente de la commission :

Mme Stéphanie MAUCLAIR

Membres de la commission :		
-	M. Mehdi DE LA	représentant l'UFR Droit, Economie, Gestion;
	ROCHEFOUCAULD	
-	M. Julien BORDERIEUX	représentant Polytech;
-	Mme Murielle PASQUET	représentant l'UFR Sciences et Techniques ;
-	M. Pablo ESCOT	représentant les 4 IUT de l'établissement;
-	Mme Sonia TESSON	Représentant l'UFR Lettres, Langues, Sciences
		Humaines;
-	M. Théophile SORNIQUE	vice-président étudiant de l'Université;
-	M. Jonathan BRUNEAU	représentant une association étudiante ;
-	M. Vincent PADARÉ	directeur de la vie étudiante ;
-	M. Jean-Louis TALLON	responsable du service culturel et du Bouillon;
-	M. Alexis BOCHE	responsable du service de la vie associative et de la citoyenneté étudiante.

Article 2:

La commission pourra le cas échéant, à la demande de sa présidente, être complétée par des personnalités compétentes sur les thématiques des projets examinés. Le montant de l'enveloppe globale destinée aux projets sera voté en Conseil d'administration et les aides proposées par la commission seront présentées en CFVU.

Fait à Orléans, le 10/01/22

Vice-présidente déléguée à la vie des campus

Eric BLOND